



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 42032

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la médecine scolaire et universitaire. Mal payés, en nombre insuffisant, les médecins scolaires et universitaires ne sont pas en mesure de mener à bien leur mission qui consiste notamment dans la prévention, c'est-à-dire le dépistage de maladies chez les plus jeunes. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour garantir à tous, notamment aux jeunes issus de milieux défavorisés, le droit à la santé.

Texte de la réponse

L'amélioration des conditions d'accueil, d'écoute et de soin des élèves constitue depuis plusieurs années un objectif prioritaire. Dès le transfert de la santé scolaire à l'éducation nationale, un effort budgétaire significatif a été opéré pour renforcer les effectifs de ce service : ainsi, le taux moyen d'encadrement en personnels médicaux, qui était en 1991 d'un médecin pour 8 300 élèves, est actuellement d'un pour 5 660, étant précisé que les académies comptant les plus forts pourcentages de jeunes issus d'un milieu socioprofessionnel défavorisé, notamment les quatre académies d'outre-mer, bénéficient d'un taux d'encadrement supérieur à la moyenne nationale. Par ailleurs, le service de promotion de la santé en faveur des élèves a été exonéré des réductions d'effectifs imposées par la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Compte tenu de la baisse de la démographie scolaire au plan national, l'absence de création d'emplois de médecin au budget 2004 ne devrait pas avoir d'incidence sur le fonctionnement de ce service.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42032

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4598

Réponse publiée le : 3 août 2004, page 6052